

Produits et charges

Letzte Aktualisierung : 17 November 2025

En résumé : Les produits par hectare reculent légèrement mais restent élevés (3 542 €/ha). Les cultures commerciales chutent avec des rendements/prix en baisse, tandis que les produits des herbivores et fourragères progressent grâce à la hausse des prix. Les charges diminuent et reviennent au niveau 2022 (3 860 €/ha). De fortes disparités existent selon les OTE. L'élevage bovin domine en Wallonie, influençant fortement produits et charges.

Produits

-

Charges opérationnelles

-

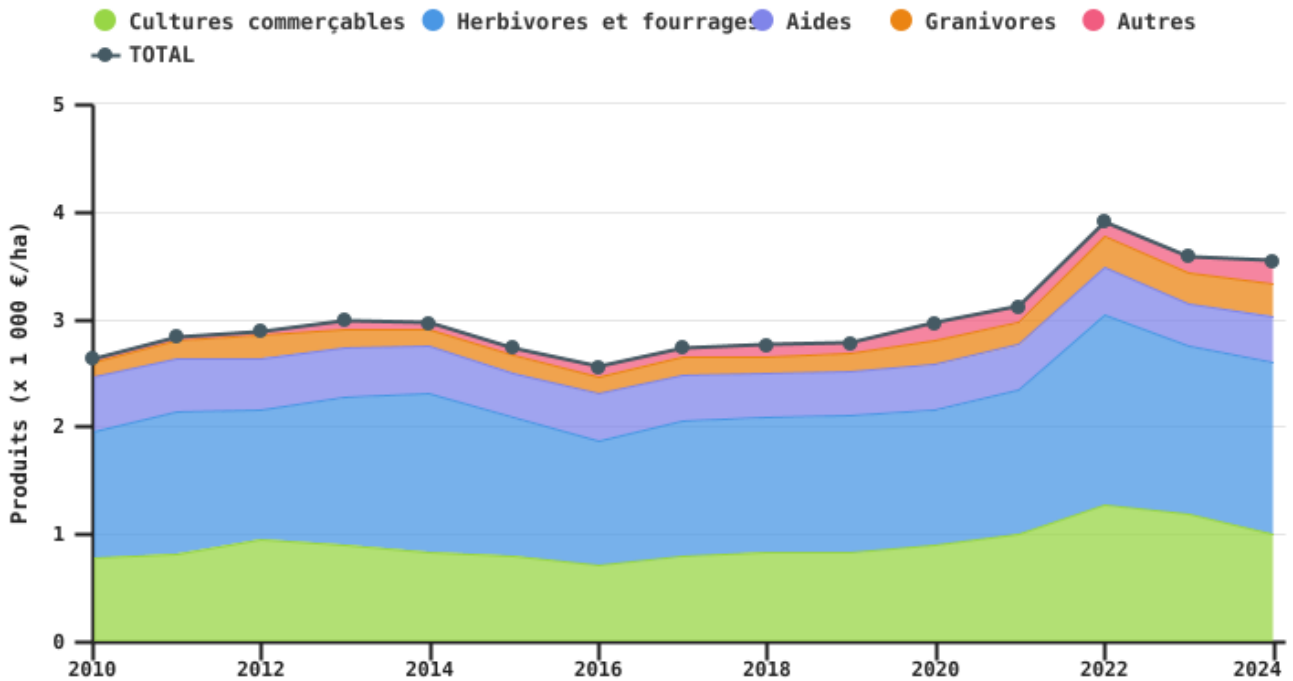
Charges de structure

Produits

Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'auto et intra-consommation. Pour l'année 2024, la somme des **produits**, aides comprises, atteint une valeur de **3 542 €/ha de SAU** et se répartit entre :

- **45%** de **produits des herbivores et fourrages** qui reflètent l'importance de l'élevage bovin en Wallonie.
- **28%** de produits des cultures commerciales, en baisse, impactées par des rendements et prix plus faibles.
- **14%** produits divers, comprenant les produits des granivores, travaux pour tiers, agrotourisme, plus-value sur les stocks de produits finis, etc. Les produits divers sont en hausse en 2024 en partie à la suite des corrections de décompte sucrerie de l'exercice précédent.
- **13%** des aides PAC, incluant aides directes et du second pilier. Le montant moyen reçu, comprenant les montants des aides directes et des aides du deuxième pilier liées à la surface, est de l'ordre de 437 €/ha de SAU.

Evolution des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU

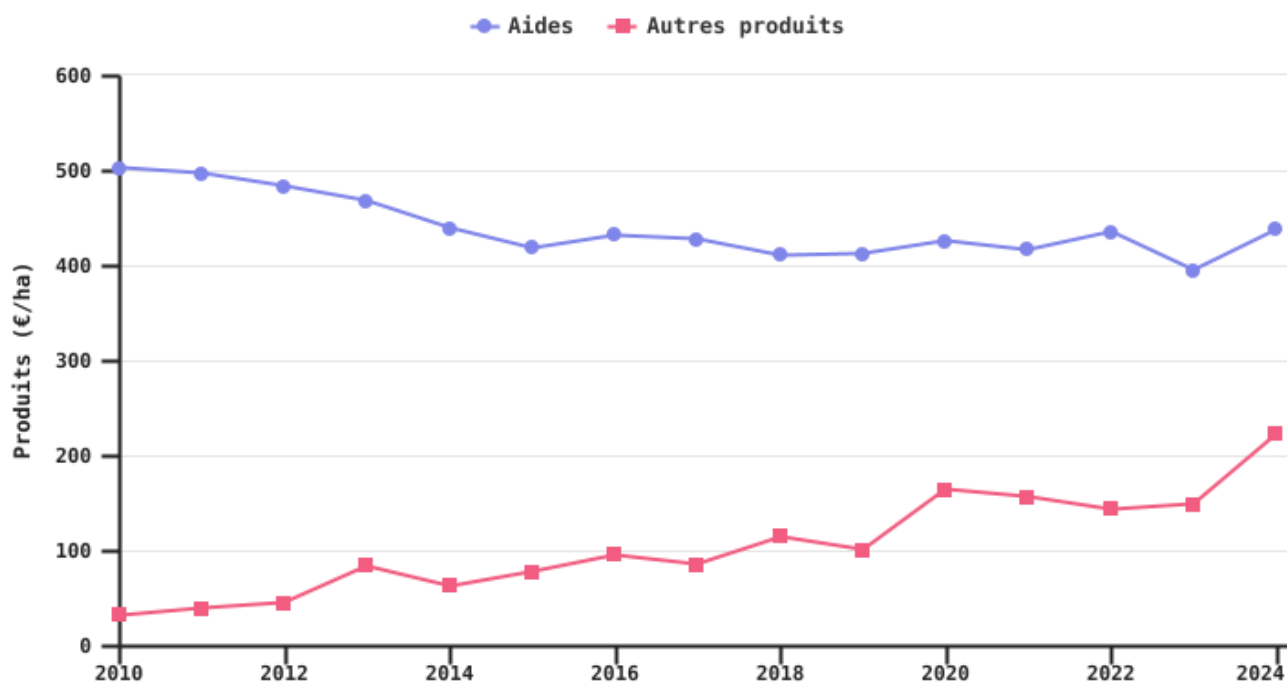


Un peu d'histoire : En 2009, au lendemain de la crise financière, les prix sur les marchés sont peu élevés pour les céréales, les betteraves sucrières et le lait notamment. Globalement, la situation va s'améliorer au cours des années 2010 à 2014, tantôt pour les cultures, tantôt pour l'élevage, pour arriver à un maximum en 2013-2014. On assiste ensuite à une baisse des produits, notamment en 2016, année marquée par une nouvelle crise dans le secteur laitier et de très mauvais rendements pour les céréales et les betteraves sucrières. La situation se redresse peu à peu à partir de 2017 pour dépasser à partir de 2021, le niveau des produits de 2013-2014. L'année 2022 connaît un pic, suivie par 2023, qui se classe en deuxième position en termes de produits.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU



Au début de la programmation 2007-2013, pour les exploitations du réseau comptable de la DAEA, le montant des aides était de l'ordre de 500 €/ha de SAU. La baisse est progressive jusqu'en 2015 pour rester ensuite à des valeurs proches de 425 €/ha. Pour les autres produits, on observe une hausse progressive. Certaines augmentations brusques sont liées partiellement au paiement d'aide ponctuelles telles que des indemnités "calamités agricoles". C'est par exemple le cas en 2020 et 2021 pour les sécheresses 2018, 2020 et 2022.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Charges

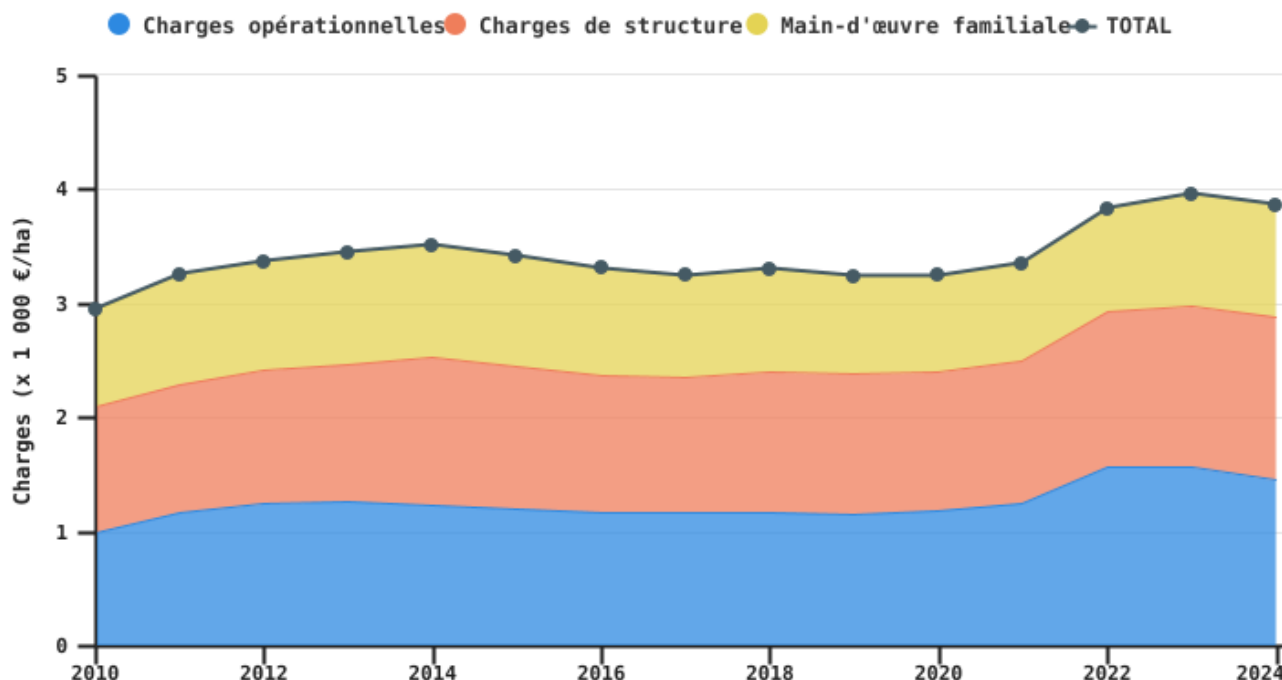
Les charges de l'exploitation regroupent les charges opérationnelles affectées, c'est-à-dire directement liées à une activité (semences, engrais, produits phytosanitaires, aliments, frais de cheptel, travaux par tiers et autres charges directes affectées) et les charges de structure intégrant des dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée, carburant,) et des dépenses calculées (amortissements et intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2024, le total des **charges** de l'exploitation wallonne s'élève à **3 870 €/ha de SAU, soit le niveau de 2022 après un pic en 2023. Ces charges sont** réparties entre :

- Charges opérationnelles affectées : 1 443 €/ha de SAU, soit 37 %

- Charges de structure : 1 439 €/ha de SAU, soit 37 % également
- Travail familial : 987 €/ha, soit 26 %.

Evolution des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU



Habituellement les charges de l'exploitation wallonne évoluent globalement de façon comparable aux produits. Ainsi, au lendemain de la crise financière de 2008, les charges augmentent progressivement jusqu'en 2014 avant de présenter une légère tendance baissière jusqu'en 2017 avant de se stabiliser jusqu'en 2020. L'année 2021 montrait les prémices d'une nouvelle hausse qui se marque nettement en 2022 avec près de 500 €/ha de charges supplémentaires..

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

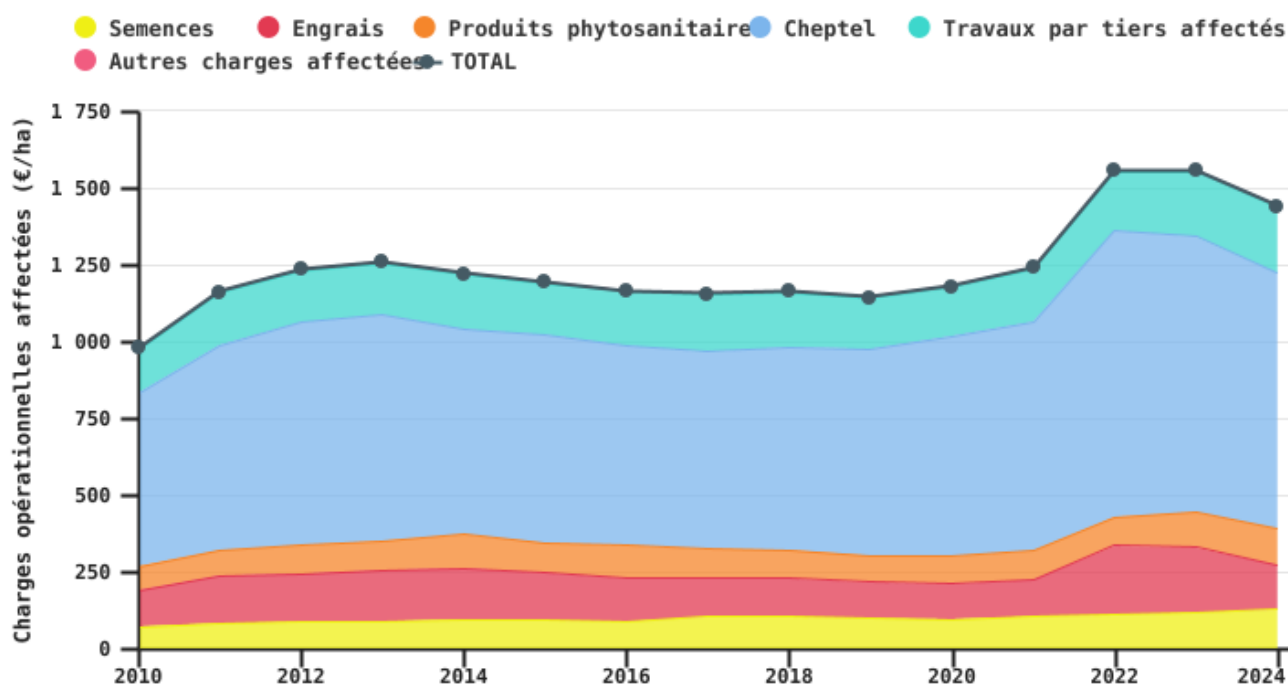
© ODW - 2025

- Charges opérationnelles affectées

En 2024, les **charges opérationnelles affectées** des exploitations agricoles wallonnes s'élèvent à **1 443€/ha de SAU**, représentant **37%** du total des charges. Ces charges regroupent les dépenses directement liées aux activités agricoles : intrants pour les cultures, alimentation animale, frais vétérinaires, travaux par tiers, etc. et se répartissent entre :

- **Alimentation et frais vétérinaires du cheptel** : 839 €/ha de SAU (**58%** des charges opérationnelles affectées), reflet de l'importance de l'élevage bovin.
- **Travaux par tiers** : 213 €/ha de SAU (**15%**), en hausse, liés à la rentabilité limitée du matériel agricole et au besoin de main-d'œuvre externe.
- **Engrais** : 147 €/ha de SAU, principal intrant pour les cultures.
- **Semences** : 125 €/ha de SAU, en augmentation.
- **Produits phytosanitaires** : 118 €/ha de SAU, niveau élevé dû aux conditions climatiques humides.

Evolution des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne par unité de SAU



Les charges opérationnelles affectées sont passés de 980 €/ha de SAU en 2010 à un pic de 1 260 €/ha en 2013, avant de redescendre et de se stabiliser sous les 200 €/ha entre 2014 et 2020. La hausse reprise en 2021 les a portés à environ 1 560 €/ha de SAU en 2022 et 2023.

Parmi les événements marquants, on observe essentiellement l'inflation de 2022 suite au conflit ukraino-russe qui a impacté les cours des engrais et des aliments notamment.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

- Charges de structure

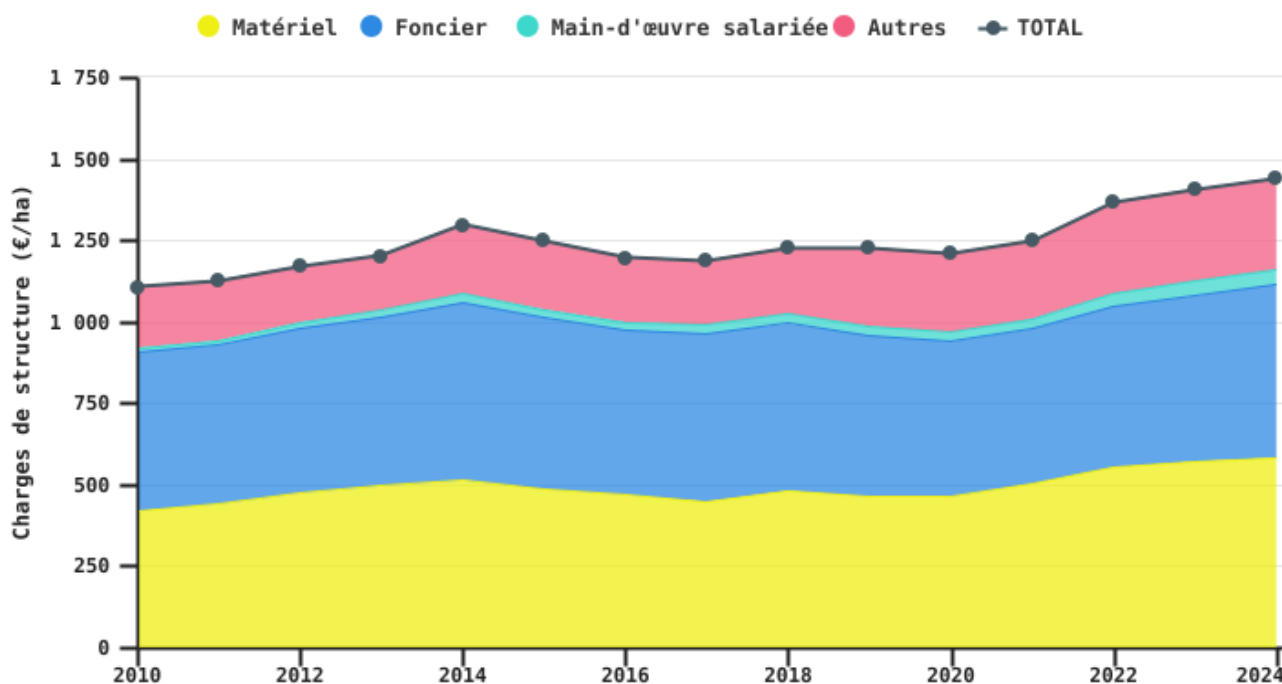
En 2024, les **charges de structure** des exploitations agricoles wallonnes atteignent **1 439 €/ha de SAU**, soit **37 %** du total des charges. Elles regroupent les dépenses liées à l'usage du foncier, au matériel, aux frais généraux et à la main-d'œuvre salariée, incluant à la fois des coûts réels et des charges calculées.

La structure des charges se divise en trois grands postes : les charges foncières, les charges de matériel et les autres charges de structure.

- **Charges foncières** qui représentent **534 €/ha de SAU**, soit **37 %** des charges de structure et comprennent :
 - Fermages réels : 202 €/ha, correspondant aux loyers versés pour les terres exploitées.
 - Fermage fictif : 55 €/ha, calculé sur les terres en propriété pour simuler un coût d'opportunité.
 - Amortissements des bâtiments et améliorations foncières : 152 €/ha, traduisant l'usure des infrastructures agricoles.

- Intérêts calculés sur les actifs (fonciers hors terres) : 77 €/ha, représentant le coût théorique du capital immobilisé.
- Frais fonciers divers : 49 €/ha, incluant les assurances, l'entretien du foncier et les frais annexes.
- **Charges de matériel.** Ce poste est le plus élevé, avec **581 €/ha de SAU, soit 40 %** des charges de structure et couvre l'entretien, l'amortissement et les intérêts calculés du matériel agricole utilisé en propre.
 - Notons que les exploitations recourent régulièrement à des tiers pour les travaux agricoles, en complément ou substitution du matériel interne. En 2024, la somme des charges de matériel et des travaux par tiers atteint **820 €/ha**, un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années (684 €/ha), traduisant une intensification des besoins en mécanisation et en main-d'œuvre externe.
- **Autres charges de structure** : Elles totalisent **324 €/ha de SAU, soit 23 %** des charges de structure et regroupent :
 - Énergies non affectées, eau, frais généraux : 180 €/ha, avec une tendance haussière continue, notamment liée aux frais de rotation.
 - Intérêts sur cheptel et capital circulant : 99 €/ha, en baisse progressive en lien avec la réduction du nombre d'animaux.
 - Salaires versés : 44 €/ha, en hausse constante depuis 2010.

Evolution des charges de structure de l'exploitation wallonne par unité de SAU

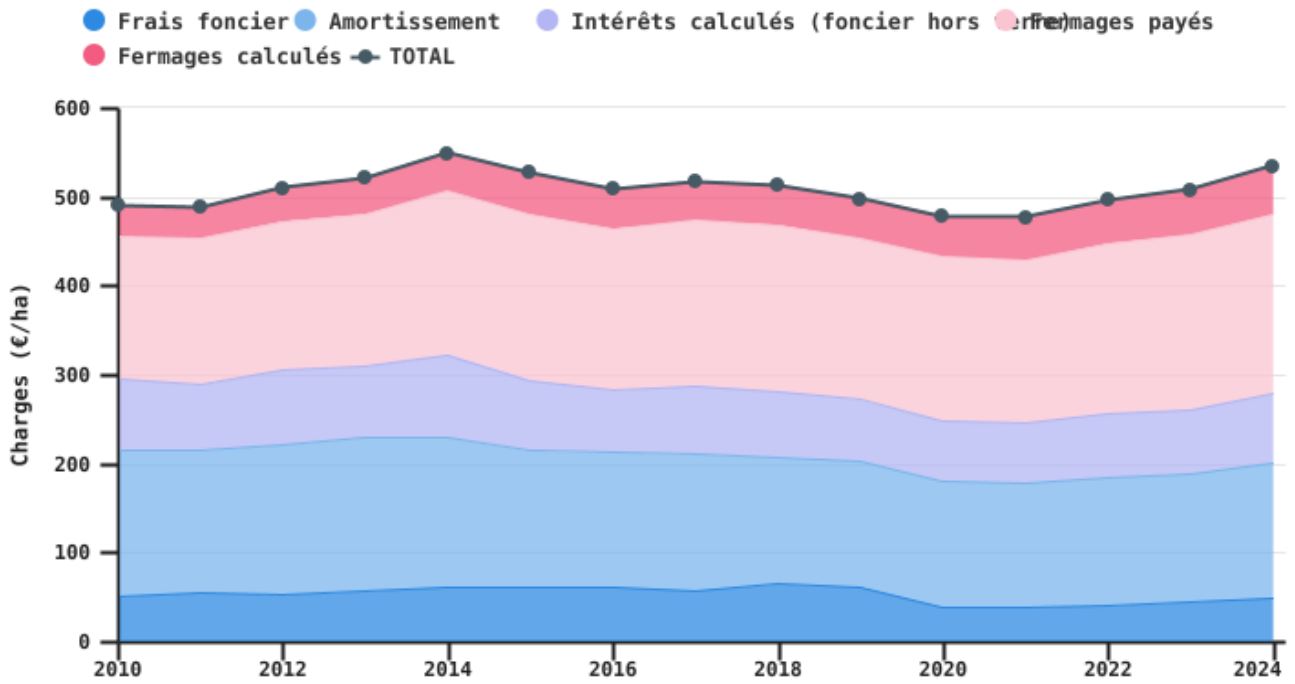


De 2010 à 2014, les charges de structure vont augmenter régulièrement avant de baisser et de se stabiliser jusqu'en 2021. En 2022, la forte inflation les entraîne à la hausse..

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

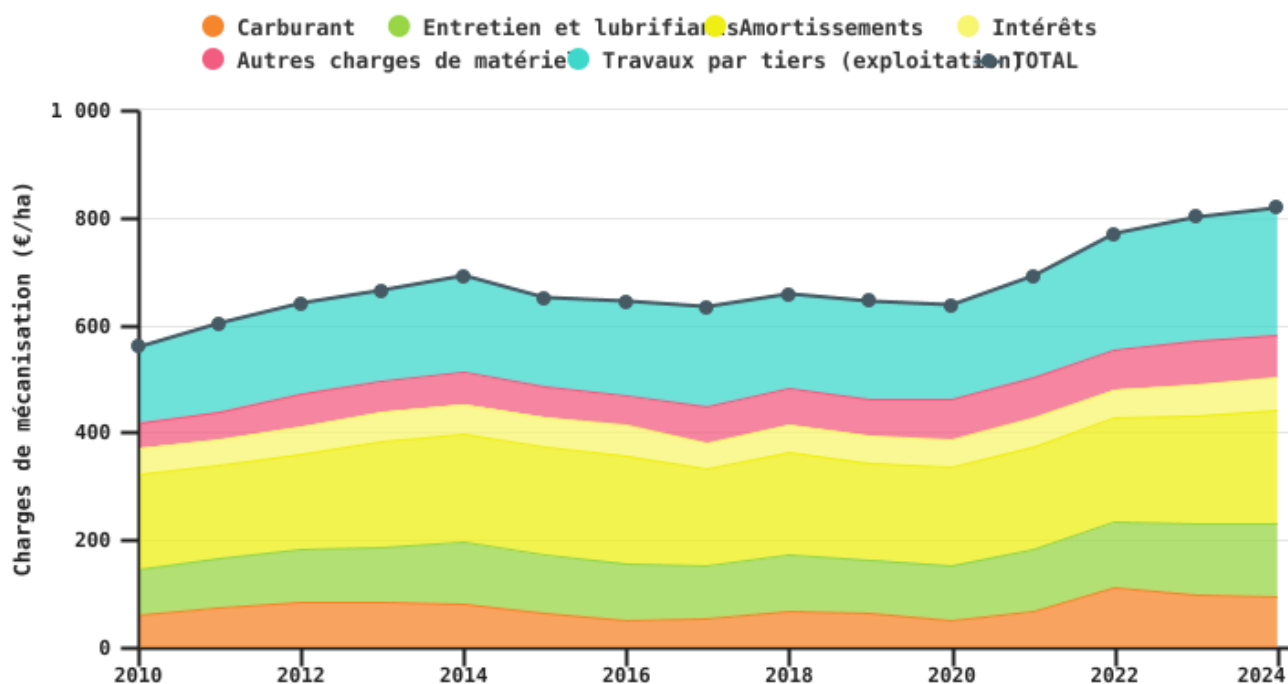
Evolution des charges foncières de l'exploitation wallonne par unité de SAU



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation wallonne par unité de SAU

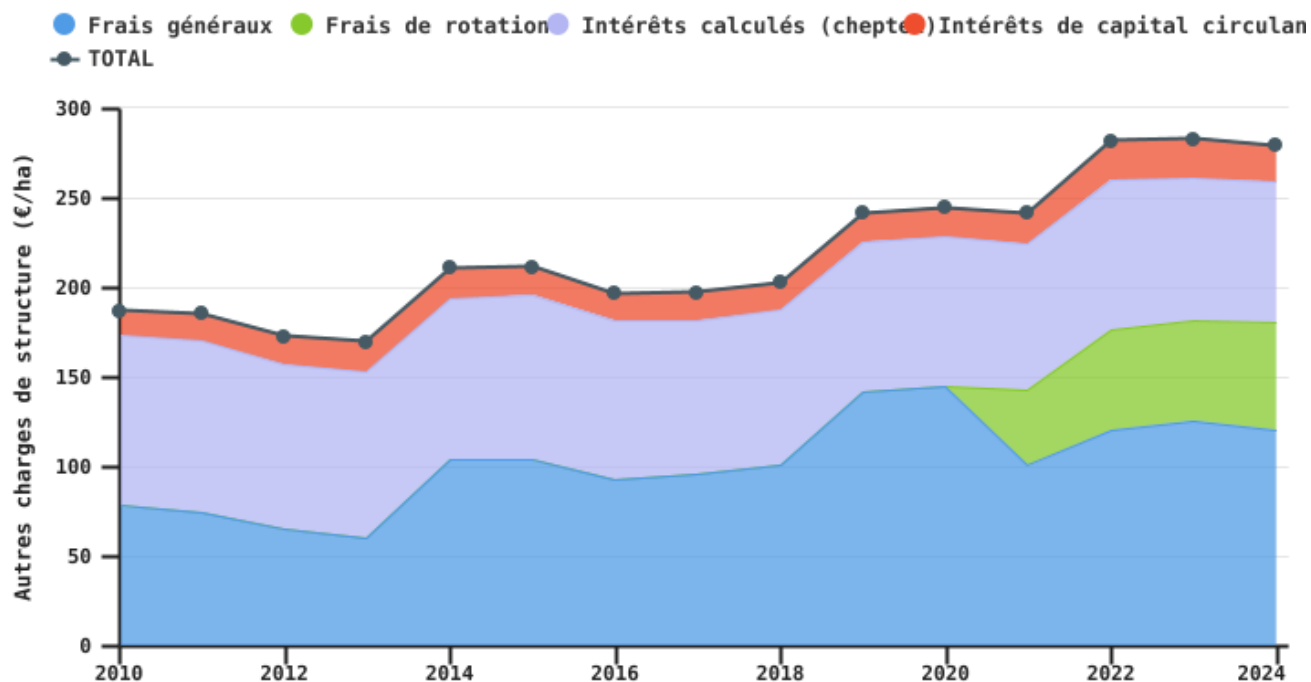


Entre 2010 et 2014, les charges de matériel (hors travaux par tiers) enregistrent une hausse très marquée, passant de 415 à plus de 510 €/ha de SAU. Après être redescendue sous la barre de 480 €/ha de SAU, elles redépassent le seuil de 500 €/ha de SAU en 2021 pour atteindre la valeur actuelle. Les variations annuelles de charges de matériel sont notamment liées à la fluctuation du prix de l'énergie qui impacte directement les dépenses en carburant de l'exploitation, et influence les tarifs de leurs prestataires de service, notamment les entrepreneurs de travaux agricoles. Pour le matériel de l'exploitation, la charge en carburant, après être passée par un minimum en 2020 avec moins de 50 €/ha de SAU, se retrouve avec une valeur double depuis 2022. Notons que les frais de travaux par tiers ne sont pas une charge de structure et sont indiqués afin de totaliser les frais liés à la mécanisation des travaux.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Evolution des autres charges de structure de l'exploitation wallonne par unité de SAU



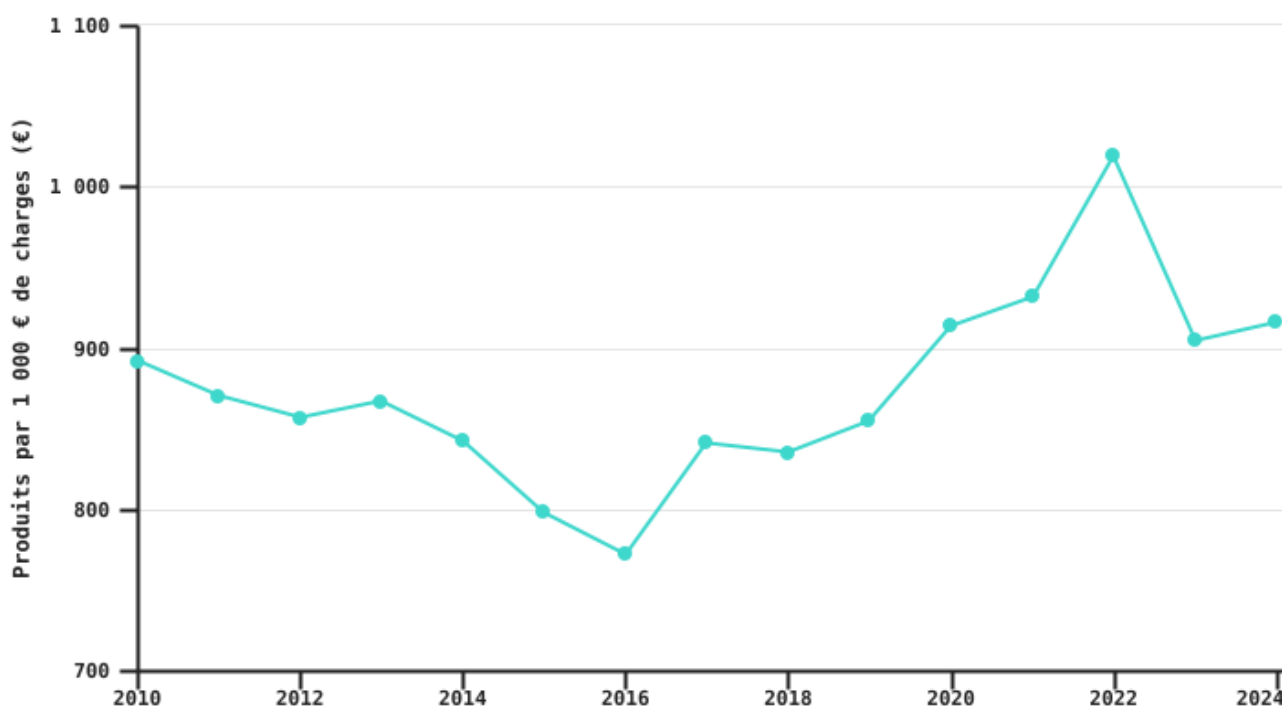
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Produits vs Charges

Pour comparer le total des produits et des charges, y compris imputées, de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Ces produits intègrent le solde TVA pour les exploitants qui ne sont pas dans le système TVA normal et les quelques rares produits hors solde. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 €, cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital). En 2024, la baisse combinée des produits et des charges conduit à une situation assez stable par rapport à l'année antérieure avec une valeur de 916 € de produits pour 1 000 € de charges. Ceci signifie qu'en 2024 l'activité agricole ne peut pas être considérée comme rentable si toutes les charges décrites devaient faire l'objet d'un réel déboursement.

Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation wallonne



Seule l'année 2022 se distingue par un ratio de plus 1 000 € de produits par 1 000 € de charges. Si depuis 2020, on dépasse toujours le seuil de 900 €, de 2010 à 2019, à l'inverse ce niveau était systématiquement inférieur à 900 €, voire à 800 € en 2015 et 2016.

EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Influence de l'OTE

Le montant et la structure des **produits** générés par les exploitations dites professionnelles, en Wallonie, dépendent de leur **orientation technico-économique** [OTE]. D'une manière générale :

- Les exploitations spécialisées en bovins laitiers génèrent, par hectare de SAU, presque deux fois plus de produits que celles axées sur la production de viande bovine.
- Les exploitations orientées vers les grandes cultures présentent un niveau de produits intermédiaire, qui ne dépend pas des productions animales et fourragères.
- La part des aides dans les produits par hectare de SAU est la plus élevée dans les élevages de bovins viandeux, en raison du poids important des aides couplées.

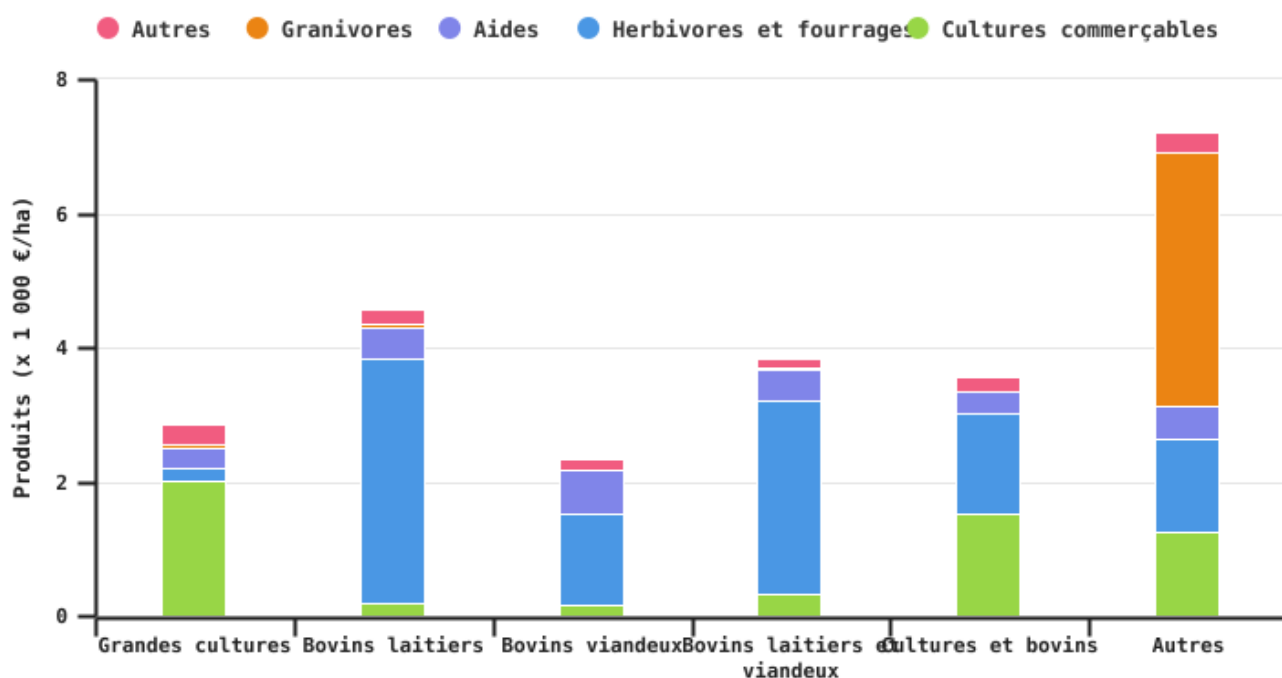
De la même façon, le montant et la structure des **charges totales** sont directement influencés par l'OTE de l'exploitation. Ainsi :

- L'exploitation spécialisée en bovins laitiers se caractérise par un niveau de charges élevé, atteignant 4 840€/ha de SAU, tout en générant des produits importants par unité de surface. Les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou en grandes cultures se distinguent par le niveau de charges par hectare le plus faible compris entre 2 940 et 2 960 €/ha de SAU.
- La part de la main-d'oeuvre familiale par ha de SAU est plus faible pour les exploitations grandes cultures

L'examen de la répartition des charges opérationnelles affectées montre de grandes différences selon l'OTE. Pour les exploitations spécialisées en **élevage bovin** (laitier et viandeux), les charges liées au cheptel, comprenant les aliments du bétail, représentent près de 72 % des charges variables. Contrairement aux exploitations spécialisées en grandes cultures, les charges liées aux pesticides et aux semences sont nettement plus faibles dans ce type d'exploitation.

Tant au niveau des produits que des charges, les différences qui s'observent entre les OTE impactent également les valeurs observées au niveau des régions agricoles.

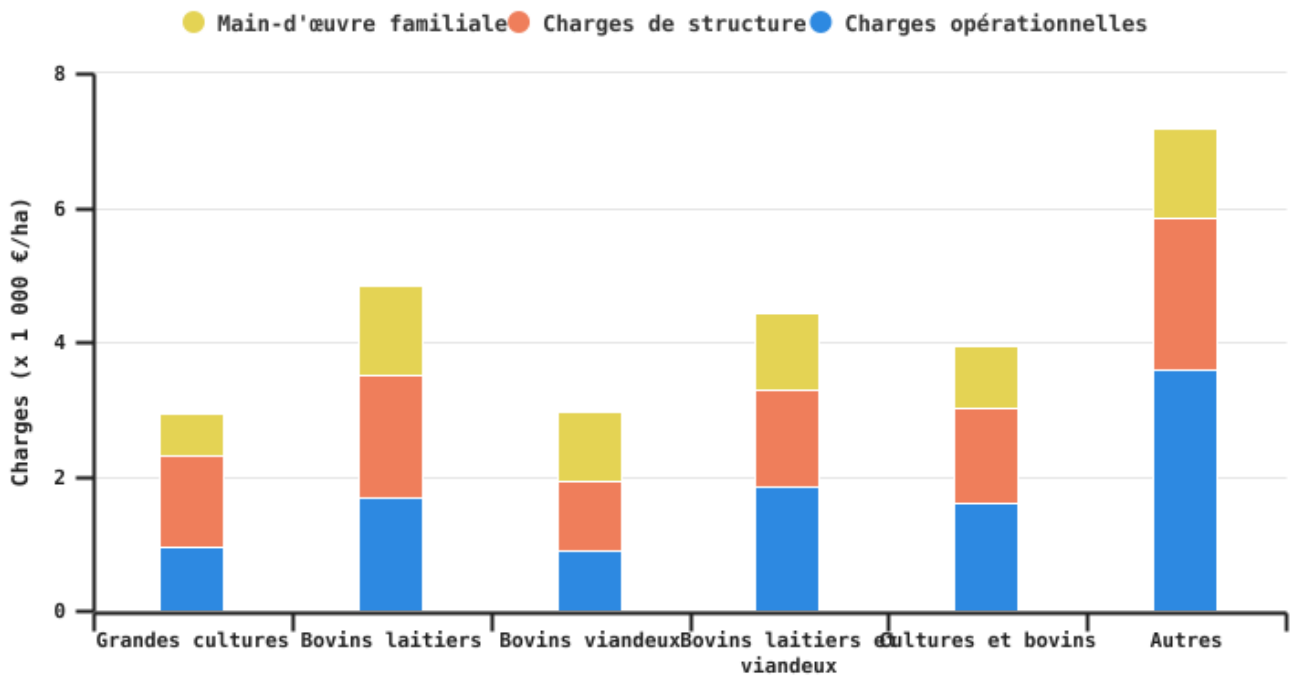
Structure des produits de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

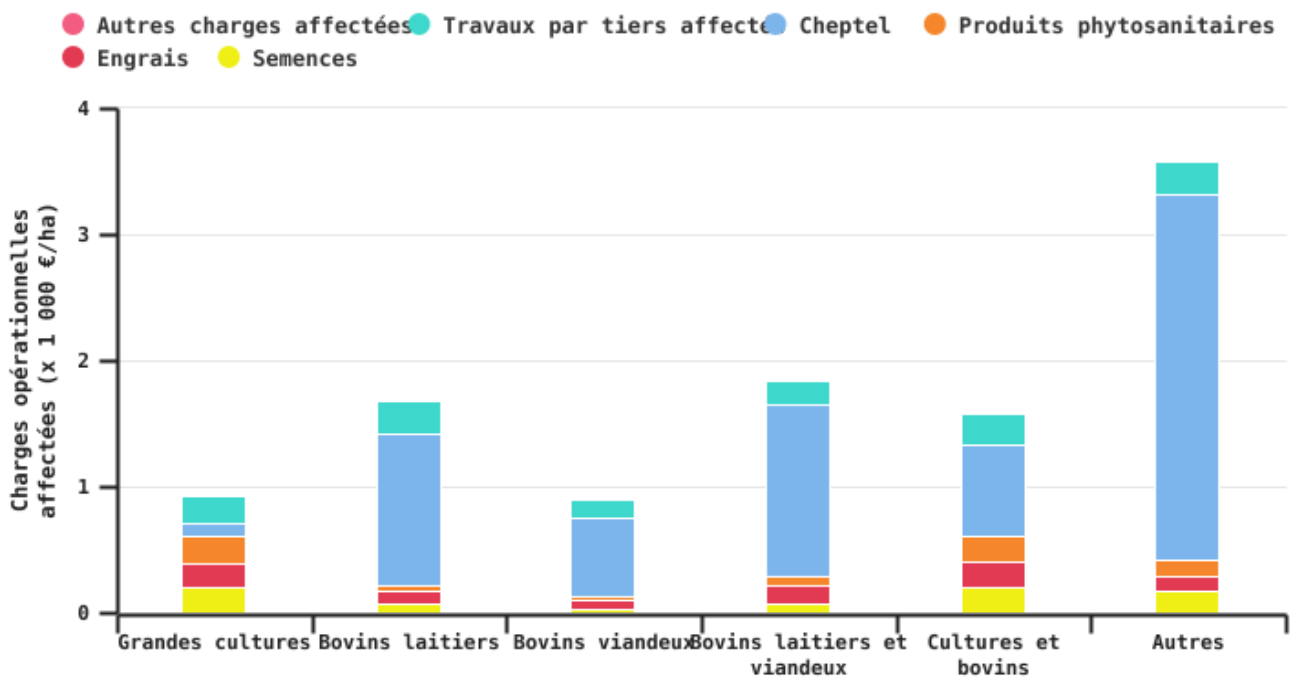
Répartition des charges de l'exploitation wallonne par unité de SAU selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Structure des charges opérationnelles affectées de l'exploitation wallonne selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

Zusätzliche Informationen

Bibliographische Hinweise

Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

Weitere Informationen ?

- Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la fiche (« Données sources »)

